

04-10-2017

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS, TENUE LE 4 OCTOBRE 2017 À 20 H, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

Membres du conseil

Audrey Boisjoly
Marcel Dubeau

Françoise Geoffroy
Maryse Gouger

Pierre Lépicier
Sylvain Trudel

Sous la présidence du maire, M. Martin Desroches.
Le secrétaire-trésorier, M. René Charbonneau, est aussi présent.

373-2017

Ordre du jour

Sur la proposition de la conseillère Françoise Geoffroy appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu que l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption des procès-verbaux du 5, 11, 14 et 25 septembre 2017;
3. Approbation des dépenses;
4. Période de questions;

ADMINISTRATION

5. Dépôt de l'état des revenus et des dépenses au 30 septembre 2017 (art. 176.4);
6. Renouvellement de la contribution annuelle pour la certification Oser-jeunes (100 \$);
7. Office municipal d'habitation - Acceptation de la révision budgétaire 2017 (4 604 \$);
8. Enseigne de la mairie - Résultat d'ouverture des soumissions n° AD-AR02.11-2017;
9. Programme FEPTEU - Demandes aux gouvernements du Québec et Canada (coûts admissibles et modalités);

SÉCURITÉ PUBLIQUE

10. Demande de subvention PIQM pour la construction de la caserne - Autorisation : présentation et signature;

VOIRIE

11. Réfection du ch. Crevier et rang Frédéric - Résultat des soumissions n° TP-PA03.11-2017 (entrepreneur);
12. Demande de subvention dans le cadre du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière;

HYGIÈNE DU MILIEU

13. Enlèvement et élimination des matières résiduelles (bac noir et bac brun) - Résultat des soumissions TP-MR03.11-2017;
14. Enlèvement et élimination des matières résiduelles (bac bleu) - Résultat des soumissions TP-MR04.11-2017;
15. Analyses d'eau potable, d'eaux usées et neige usée - Acceptation de l'offre de service de Groupe Environex;
16. Communication entre la station d'eau potable Saint-Jean et le garage municipal - Allocation d'un budget (14 000 \$);
17. Communication entre la station d'épuration et le garage municipal - Allocation d'un budget (6 000 \$);

URBANISME

18. Dérogation mineure n° 2017-016 : 70-72, chemin de Saint-Gabriel (lot 5 360 264) :
 - Autoriser la construction d'un bâtiment accessoire (rattaché par la toiture au bâtiment principal) à 2,20 mètres de la ligne arrière du terrain;
19. Dérogation mineure n° 2017-018 : 1551, rang des Forges (lot 5 658 394) :
 - Autoriser la construction d'un bâtiment accessoire (garage détaché) à l'intérieur de la cour avant du terrain;
20. Dérogation mineure n° 2017-019 : terrain situé aux abords du rang 1^{er} Castle Hill (lot 5 657 192) :
 - Autoriser l'agrandissement de 2 bâtiments agricoles (poulaillers) à 1,15 mètre et à 5,69 mètres de la ligne latérale droite;
21. Dérogation mineure n° 2017-020 : 301, rue Roger (lot 5 359 103) :
 - Autoriser la construction d'un bâtiment accessoire (garage détaché) ayant une hauteur de mur de 4,2 mètres;
22. Demande de PIIA n° 2017-015 : 1145, rue Bissonnette :
 - Autoriser la construction d'un bâtiment accessoire (cabanon), développement domiciliaire « Faubourg Saint-Félix »;
23. Demande de PIIA n° 2017-017 : 2081 à 2087, rue Vincent :
 - Autoriser la construction d'un bâtiment accessoire (garage 4 portes), développement domiciliaire « Faubourg Saint-Félix »;
24. Demande de PIIA n° 2017-021 : 2084 à 2090, rue Vincent :
 - Autoriser la construction d'un bâtiment accessoire (garage 4 portes), développement domiciliaire « Faubourg Saint-Félix »;

COMMUNICATIONS, LOISIRS ET CULTURE

25. Agrandissement et réfection du centre Pierre-Dalcourt - Mandat à Sylvain Grégoire experts-conseils : surplus au mandat de conception des fondations et de la structure (4 500 \$ avant taxes);
26. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

374-2017

Procès-verbaux

Sur la proposition du conseiller Marcel Dubeau appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu que les procès-verbaux des séances du 5, 11, 14 et 25 septembre 2017 soient adoptés pour valoir à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

375-2017

Dépenses

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par la conseillère Françoise Geoffroy, il est résolu que la liste des factures et des chèques pour les dépenses de cette Municipalité, totalisant la somme de 681 682,10 \$ (chèques n^{os} 26 855 à 26 993) et les salaires de 110 018,78 \$ du mois de septembre 2017 soient et sont adoptés pour valoir à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

Point n° 4

Période de questions

Le maire invite les citoyens à la période de questions.

Point n° 5

**Dépôt de l'état des revenus
et des dépenses au 30-09-17**

Le maire fait part du dépôt de l'état des revenus et des dépenses au 30 septembre 2017 à la table du conseil.

376-2017

OSER-JEUNES

- Contribution annuelle

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu d'autoriser une dépense de 100 \$ pour obtenir à nouveau la certification OSER-JEUNES du CREVALE.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

377-2017

OMH

**- Acceptation de la
révision budgétaire 2017**

CONSIDÉRANT la résolution n° 013-2017 prévoyant une contribution municipale de 4 331 \$ à l'Office Municipal d'Habitation de Saint-Félix-de-Valois;

CONSIDÉRANT la révision budgétaire datée du 1^{er} septembre 2017;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par la conseillère Françoise Geoffroy, il est résolu :

- d'accepter la révision budgétaire 2017 de l'Office Municipal d'Habitation de Saint-Félix-de-Valois, prévoyant un déficit de 46 041 \$ dont la Municipalité contribuera pour 10 %, soit pour un montant de 4 604 \$;
- de déboursier la somme additionnelle de 273 \$ y étant reliée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

378-2017

Enseigne pour la mairie
Ouverture des soumissions

CONSIDÉRANT QUE deux entreprises ont été invitées à soumissionner pour la fourniture et l'installation d'une enseigne pour la mairie (cahier de charges n° AD-AR02.11-2017);

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été déposées à l'intérieur du délai alloué à ces fins;

CONSIDÉRANT QUE ces soumissions ont été ouvertes publiquement à la mairie, le 28 septembre 2017 à 11 h, par M. Jeannoé Lamontagne, directeur général adjoint / secrétaire-trésorier adjoint, en présence de M. Alain Ducharme et M^{me} Annie Pellerin;

CONSIDÉRANT QUE ces soumissions se résument comme suit :

NOMS	PRIX FORFAITAIRES (avant taxes)
Gestion Project Image	9 740,00 \$
JB Enseignes	18 572,50 \$

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu d'accepter la soumission conforme la plus basse pour la fourniture et l'installation d'une enseigne pour la mairie, soit celle de Gestion Project Image, au prix forfaitaire de 9 740,00 \$ avant taxes, et ce, selon les spécifications mentionnées dans le cahier de charges n° AD-AR02.11-2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

379-2017

Programme FEPTEU
- Modalités

CONSIDÉRANT l'entente bilatérale du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) survenue le 5 juillet 2016 entre le Canada et le Québec;

CONSIDÉRANT QUE la première phase du FEPTEU prévoit une contribution du gouvernement fédéral de l'ordre de 363,8 M \$;

CONSIDÉRANT QUE la contribution du gouvernement du Canada est de 50 % des dépenses admissibles et que celle du gouvernement du Québec est au minimum de 33 %;

CONSIDÉRANT QUE plus de 130 municipalités du Québec ont reçu une approbation de leur projet visant la réalisation de travaux pour améliorer leurs réseaux d'aqueduc et d'égout;

CONSIDÉRANT QUE la majorité des municipalités bénéficiaires d'un projet n'ont pas encore pu entamer leur procédure d'appel d'offres en lien avec les travaux à exécuter;

CONSIDÉRANT QUE la majorité des municipalités dont le projet a été approuvé ont demandé une prolongation de la date de fin des travaux, du 31 mars 2018 au 31 mars 2019;

CONSIDÉRANT QUE le ministère fédéral de l'Infrastructure a informé les municipalités que leur demande de prolongation d'un an est acceptée, mais que le gouvernement fédéral s'engage à verser un maximum de 40 % de l'allocation provinciale après le 31 mars 2018;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a demandé au gouvernement fédéral que la prolongation de la date de fin pour les projets du FEPTEU s'applique en respect des modalités initiales de l'entente;

SUITE DE LA RÉOLUTION N° 379-2017

CONSIDÉRANT QUE le plafonnement à 40 % du remboursement des coûts admissibles après le 31 mars 2018 occasionnera un manque à gagner important pour plusieurs municipalités;

CONSIDÉRANT QUE de précipiter les travaux avant le 31 mars 2018 aurait comme conséquence de faire exploser les coûts que devront assumer les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE lors du dernier budget fédéral, le gouvernement du fédéral a annoncé des investissements de plusieurs milliards dans les infrastructures, répartis en quatre fonds;

CONSIDÉRANT QUE les investissements dans ces quatre fonds sont conditionnels à la conclusion d'ententes bilatérales entre le Canada et le Québec;

CONSIDÉRANT QUE le ministre fédéral de l'Infrastructure a indiqué aux ministres des Finances du Québec que ces ententes bilatérales devaient être négociées d'ici mars 2018;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Marcel Dubeau appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu de :

- demander au gouvernement du Canada de respecter les modalités initiales du programme FEPTU pour les municipalités qui ont obtenu une prolongation de la date de fin au 31 mars 2019 et de s'engager à rembourser les coûts admissibles même si ceux-ci représentent plus de 40 % de l'allocation provinciale;
- demander aux gouvernements du Canada et du Québec de procéder à la conclusion des ententes bilatérales sur les fonds d'investissement en infrastructures d'ici le 31 mars 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

380-2017

Nouvelle caserne

- PIQM, sous-volet 5.1

- Présentation d'une demande

CONSIDÉRANT QUE le projet de construction d'une nouvelle caserne a été étudié par le conseil municipal et que ce dernier autorise ce projet;

CONSIDÉRANT QUE la présentation d'une demande d'aide financière peut se faire par le Programme d'infrastructures Québec-Municipalités, volet 5 - Réfection et construction des infrastructures municipales (RECIM), sous-volet 5.1 - Projets d'infrastructure à vocation municipale et communautaire;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par la conseillère Audrey Boisjoly, il est résolu que :

- le conseil municipal autorise le directeur général à présenter la demande d'aide financière dans le cadre du PIQM relativement au projet de construction de la nouvelle caserne et à signer tout document nécessaire, pour et au nom de la Municipalité;
- la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

381-2017Réfection chemin Crevier
et rang Frédéric (parties)

- Entrepreneur :

Ouverture des soumissions

CONSIDÉRANT QU' un appel d'offres a été publié sur le SEAO le 15 septembre 2017 et dans le journal l'Action, édition du 20 septembre 2017, pour la réfection du chemin Crevier et du rang Frédéric (cahier de charges n° TP-PA03.11-2017);

CONSIDÉRANT QUE quatre soumissions ont été déposées à l'intérieur du délai alloué à ces fins;

CONSIDÉRANT QUE ces soumissions ont été ouvertes publiquement le 2 octobre 2017 à 11 h, à la mairie, par M. Jeannoé Lamontagne, directeur général adjoint / secrétaire-trésorier adjoint, en présence de M. François Thibodeau de la firme GéniCité inc., M. Alain Ducharme et M^{me} Annie Pellerin de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE ces soumissions se résument comme suit :

NOMS	PRIX (taxes incluses)
Excavation Normand Majeau inc.	241 886,23 \$
Asphalte Lanaudière inc.	246 755,95 \$
9306-1380 Québec inc.	261 214,00 \$
Sintra inc. (région Lanaudière-Laurentides)	284 785,03 \$

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu d'accepter la soumission conforme la plus basse pour la réfection du chemin Crevier et du rang Frédéric, soit celle d'Excavation Normand Majeau inc., au montant de 241 886,23 \$ taxes incluses, selon les spécifications indiquées dans le cahier de charges n° TP-PA03.11-2017, et ce, sur recommandation de M. François Thibodeau, ingénieur de la firme GéniCité inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

382-2017Réfection rues : Église
Aubin, Dufresne, du Parc
et parties chemins
Barrette et Joliette- Fonds de la
sécurité routière :

présentation d'une demande

CONSIDÉRANT le projet de réfection des rues de l'Église, Aubin, Dufresne, du Parc et parties des chemins Barrette et Joliette;

CONSIDÉRANT QUE la présentation d'une demande d'aide financière peut se faire par le programme du Fonds de la sécurité routière;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu que le conseil municipal de Saint-Félix-de-Valois autorise le directeur général à présenter une demande dans le cadre du programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière relativement au projet de réfection des rues de l'Église, Aubin, Dufresne, du Parc et parties des chemins Barrette et Joliette et à signer tout document requis à cet effet, pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

383-2017Matières résiduelles
(bac noir et bac brun)

- Ouverture des soumissions

CONSIDÉRANT QU' un appel d'offres a été publié sur le site du SEAO le 14 septembre 2017 et dans le journal l'Action, édition du 20 septembre 2017, pour l'enlèvement et l'élimination des matières résiduelles (bac noir et bac brun);

CONSIDÉRANT QU' une soumission a été déposée à l'intérieur du délai alloué à ces fins;

CONSIDÉRANT QUE cette soumission a été ouverte publiquement le 2 octobre 2017 à 10 heures, à la mairie, par M. Jeannoé Lamontagne, directeur général adjoint / secrétaire-trésorier adjoint, en présence de M^{me} Annie Pellerin et M. Alain Ducharme;

CONSIDÉRANT QUE cette soumission se résume comme suit :

NOM DE L'ENTREPRISE	Prix pour option 1 (prix avant taxes)	Prix pour option 2 (prix avant taxes)
EBI Environnement inc.	10,93 \$	10,98 \$

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Audrey Boisjoly appuyée par le conseiller Pierre Lépicié, il est résolu que le contrat soit octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, soit EBI Environnement inc., pour l'enlèvement et l'élimination des matières résiduelles (bac noir et bac brun), selon l'option 2 (3 ans), et ce, selon les indications mentionnées au cahier de charges n° TP-MR03.11-2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

384-2017Matières résiduelles
(bac bleu)

- Ouverture des soumissions

CONSIDÉRANT QU' un appel d'offres a été publié sur le SEAO le 14 septembre 2017 et dans le journal l'Action, édition du 20 septembre 2017, pour l'enlèvement et l'élimination des matières résiduelles (bac bleu);

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été déposées à l'intérieur du délai alloué à ces fins;

CONSIDÉRANT QUE ces soumissions ont été ouvertes publiquement le 2 octobre 2017 à 10 h 05, à la mairie, par M. Jeannoé Lamontagne, directeur général adjoint / secrétaire-trésorier adjoint, en présence de M^{me} Annie Pellerin et M. Alain Ducharme;

CONSIDÉRANT QUE ces soumissions se résument comme suit :

NOMS	Prix pour option 1 (prix avant taxes)	Prix pour option 2 (prix avant taxes)
EBI Environnement inc.	4,11 \$	4,11 \$
Services sanitaires Asselin	3,35 \$	8,01 \$

SUITE DE LA RÉOLUTION N° 384-2017

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Audrey Boisjoly appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu que le contrat soit octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, soit Services sanitaires Asselin inc., pour l'enlèvement et l'élimination des matières résiduelles (bac bleu), selon l'option 1 (1 an), et ce, selon les indications mentionnées au cahier de charges n° TP-MR04.11-2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

385-2017

Groupe Environex

- Acceptation propositions

Sur la proposition de la conseillère Audrey Boisjoly appuyée par la conseillère Françoise Geoffroy, il est résolu d'accepter les quatre propositions suivantes de Groupe Environex pour les prélèvements et les analyses des échantillons de 2018 et 2019 :

ENDROITS	MONTANTS ANNUELS (avant taxes)
Aqueduc municipal Belleville	1 607,80 \$
Réseau Village, aqueduc Félix	8 688,80 \$
Eaux usées	1 559,00 \$
Neige usée	288,00 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

386-2017

Hygiène du milieu

Station Saint-Jean :

communication Internet

- Allocation d'un budget

Sur la proposition de la conseillère Audrey Boisjoly appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu d'allouer un budget de 14 000 \$, pris à même les surplus accumulés affectés à l'aqueduc Félix, afin de couvrir les dépenses relatives à la communication Internet entre la station d'eau potable Saint-Jean et le garage municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

387-2017

Hygiène du milieu
Station d'épuration :
communication Internet
- Allocation d'un budget

Sur la proposition de la conseillère Audrey Boisjoly appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu d'allouer un budget de 6 000 \$, pris à même les surplus accumulés affectés aux égouts, afin de couvrir les dépenses relatives à la communication Internet entre la station d'épuration et le garage municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

388-2017

Dérogation mineure
n° 2017-016 :
70-72, chemin de St-Gabriel

CONSIDÉRANT

la demande de dérogation mineure déposée sur le lot 5 360 264 afin d'autoriser la construction d'un bâtiment accessoire (rattaché par le toit au bâtiment principal) à au moins 2,20 mètres de la ligne arrière du lot, alors que la norme actuelle, contenue au paragraphe gg) de l'article 7.1 du Règlement de zonage numéro 390-97, exige une distance minimale de 3 mètres;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Marcel Dubeau appuyée par la conseillère Françoise Geoffroy, il est résolu de suivre la recommandation du CCU (résolution n° 050-CCU-2017) et d'autoriser la construction d'un bâtiment accessoire selon le croquis d'implantation réalisé par le demandeur. Ce plan est déposé au dossier matricule n° 1114-35-3170.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

389-2017

Dérogation mineure
n° 2017-018 :
1551, rang des Forges

CONSIDÉRANT

la demande de dérogation mineure déposée sur le lot 5 658 394 afin d'autoriser la construction d'un bâtiment accessoire (garage détaché) à l'intérieur de la cour avant du terrain, alors que la norme actuelle, contenue à l'article 10.4.1 du Règlement de zonage numéro 574-96, ne permet pas la construction de bâtiment accessoire à l'intérieur de la cour avant;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Marcel Dubeau appuyée par la conseillère Françoise Geoffroy, il est résolu de suivre la recommandation du CCU (résolution n° 051-CCU-2017) et d'autoriser la construction d'un bâtiment accessoire dans la cour avant, selon le croquis d'implantation réalisé par le demandeur. Ce plan est déposé au dossier matricule n° 0515-49-2418.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

390-2017

Dérogation mineure
n° 2017-019 :
lot 5 657 192,
rang 1^{er} Castle Hill

CONSIDÉRANT

la demande de dérogation mineure déposée sur le lot 5 657 192 afin d'autoriser l'agrandissement de deux bâtiments agricoles (poulaillers) à 1,15 mètre et à 5,69 mètres de la ligne latérale droite, alors que la norme actuelle, contenue à l'article 8.5.1 b) du Règlement de zonage numéro 574-96, exige une distance minimale de 6 mètres de toutes lignes de lot des propriétés voisines;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Marcel Dubeau appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu de suivre la recommandation du CCU (résolution n° 052-CCU-2017) et d'autoriser l'agrandissement des deux bâtiments agricoles (poulaillers), selon le plan d'implantation produit par M. Daniel Brodeur, arpenteur-géomètre, daté du 18 septembre 2017, minute 7640. Ce plan est déposé au dossier matricule n° 1317-86-1447.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

391-2017

Dérogation mineure
n° 2017-020 :
301, rue Roger

CONSIDÉRANT

la demande de dérogation mineure déposée sur le lot 5 359 103 afin d'autoriser la construction d'un bâtiment accessoire (garage détaché) ayant une hauteur des murs de 4,2 mètres, alors que la norme actuelle, contenue à l'article 10.4.2 du Règlement de zonage numéro 574-96, autorise une hauteur maximale des murs de 3,7 mètres;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Marcel Dubeau appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu de suivre la recommandation du CCU (résolution n° 053-CCU-2017) et d'autoriser la construction d'un bâtiment accessoire (garage détaché) ayant des murs d'une hauteur de 4,2 mètres, selon le croquis d'implantation et le croquis illustrant l'élévation dudit bâtiment réalisés par le demandeur. Ces plans sont déposés au dossier matricule n° 0810-81-9303.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

392-2017

Demande de PIIA
1145, rue Bissonnette

CONSIDÉRANT

la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale déposée pour la construction d'un bâtiment accessoire détaché (remise) sur le lot 5 360 517;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Françoise Geoffroy appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu de suivre la recommandation du CCU (résolution n° 054-CCU-2017) et d'autoriser la construction du bâtiment accessoire projeté (remise) au 1145, rue Bissonnette, telle qu'elle a été proposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

393-2017

Demande de PIAA

2081 à 2087, rue Vincent

CONSIDÉRANT

la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale déposée pour la construction d'un bâtiment accessoire détaché (garage 4 portes) sur le lot 6 150 478;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Françoise Geoffroy appuyée par le conseiller Marcel Dubeau, il est résolu de suivre la recommandation du CCU (résolution n° 055-CCU-2017) et d'autoriser la construction du bâtiment accessoire projeté (garage 4 portes) aux 2081 à 2087, rue Vincent, telle qu'elle a été proposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

394-2017

Demande de PIAA

2084 à 2090, rue Vincent

CONSIDÉRANT

la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale déposée pour la construction d'un bâtiment accessoire détaché (garage 4 portes) sur le lot 6 150 472;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Françoise Geoffroy appuyée par la conseillère Audrey Boisjoly, il est résolu de suivre la recommandation du CCU (résolution n° 056-CCU-2017) et d'autoriser la construction du bâtiment accessoire projeté (garage 4 portes) aux 2084 à 2090, rue Vincent, telle qu'elle a été proposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

395-2017

Centre Pierre-Dalcourt

– Réaménagement et

agrandissement :

mandat Sylvain Grégoire

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu d'accepter les honoraires professionnels additionnels de la firme Sylvain Grégoire experts-conseils inc. pour la conception des fondations et de la structure dans le cadre du projet de réaménagement et d'agrandissement du centre Pierre-Dalcourt (surplus de bâtiment avec modification majeure aux plans et plan civil pour le raccordement de l'égout sanitaire), au montant de 4 500 \$ avant taxes (dossier n° LO-AR01.03-2017).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

396-2017

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Marcel Dubeau, il est résolu qu'à 20 h 16 la présente séance soit levée.

Martin Desroches
Maire

René Charbonneau
Secrétaire-trésorier et directeur général

« Je, Martin Desroches, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».